



CONSEIL GENERAL

Postulat

Auteur(s): Le groupe PDC par Stéphane Veya (PDC)

Objet : Plan d'action Blackout

Etabli le : 13 décembre 2022

Développement du postulat

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, notre pays fait face à un risque sans précédent de pénurie d'énergie à très court terme, causée par de nombreux facteurs comme l'abandon de l'accord-cadre, la guerre en Ukraine, la sécheresse estivale ainsi que l'arrêt d'une partie du parc nucléaire français.

En réaction, le 31 août dernier, le Conseil fédéral a lancé une campagne fédérale placée sous le slogan « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas ». Dans le cadre de cette campagne, le Conseil fédéral a édicté de nombreuses recommandations visant à ce que les privés ainsi que les entreprises fassent des économies d'énergie. Ces recommandations sont disponibles sur le site internet www.stop-gaspillage.ch. Parmi celles-ci, on trouve des conseils relatifs au chauffage, à l'eau chaude ainsi qu'aux appareils électriques.

Dans le même temps, l'« Alliance pour les économies d'énergie » a été créée, comprenant déjà plus d'une trentaine de signataires, faisant partie tant des pouvoirs publics que de la société civile, et visant à promouvoir la réduction rapide et significative de la consommation d'énergie des ménages et entreprises suisses. Cette alliance compte déjà 340 membres dont 82 cantons et communes et 160 entreprises.

Par conséquent, le présent postulat comprend 3 demandes :

1. La Municipalité est invitée à appliquer strictement les recommandations édictées par la Confédération et le canton visant à réduire la consommation d'énergie.
2. Si cela n'a pas déjà été fait, la Municipalité est invitée à initier des démarches pour intégrer l'« Alliance pour les économies d'énergie ».
3. Enfin, de manière plus générale, la Municipalité est invitée à sensibiliser régulièrement la population (par le biais de son site internet, du journal Les Platanes, des réseaux sociaux, ou de tout autre moyen de communication utile) des recommandations édictées par la Confédération et le canton relatives aux économies d'énergie.



CONSEIL GENERAL

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments dévoués.

Pour le Groupe PDC
Stéphane Veya

Art 31 du Règlement du Conseil Général

Chaque Conseiller général peut présenter un postulat sur une question déterminée.

Le postulat doit être annoncé par écrit auprès du bureau du Conseil général 45 jours avant le plénum. Dans ce cas, le bureau se charge de transmettre l'information aux groupes et aux Commissions.

Il est développé d'entente avec le postulant lors de la prochaine séance et mis au vote.

En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans les douze mois.